

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MUSIQUE
	PLACE DU POSTE	Sous la responsabilité hiérarchique de l'A-DASEN en charge du 1er degré Ce poste est implanté à la direction des services départementaux de l'éducation nationale à Digne-les-Bains.
PROFIL DU POSTE	MISSIONS	<p><u>Personne ressource</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le conseiller pédagogique musique est une personne ressource : <ul style="list-style-type: none"> - auprès des IEN de circonscription et des instances de gouvernance des deux réseaux des Alpes de Haute-Provence ; - pour les écoles du département. A ce titre, il travaille en étroite collaboration avec le conseiller pédagogique départemental arts plastiques et le conseiller arts et culture du second degré. Il participe aux conseils pédagogiques des deux réseaux lorsque les questions portées à l'ordre du jour concernent les enseignements artistiques et/ou le parcours d'enseignement artistique et culturel (PEAC). <p><u>Au titre de ses missions d'animation et de formation, le CPD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Propose, en concertation avec les équipes de circonscriptions, des animations pédagogiques en musique. Participe à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation inscrites au PAF volet départemental. Sensibilise par la pratique à la démarche de création. Invite les enseignants à découvrir des espaces de documentation pédagogique, des lieux culturels, des ouvrages clés afin de permettre une rencontre sensible avec les œuvres musicales et de construire des pistes pédagogiques. <p><u>Afin de promouvoir l'éducation artistique et culturelle dans le département, le CPD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagne et promeut les actions départementales qui s'inscrivent dans le cadre des orientations nationales : le projet départemental artistique et culturel, les rencontres chorales, la rentrée en musique, les classes à horaires aménagées musique... Coordonne, anime et pérennise les actions avec les partenaires, rencontre et agrée les artistes intervenants. Organise des événements culturels, en partenariat avec les associations, le conservatoire à rayonnement départemental et les écoles de musique. Accompagne la mise en œuvre des chorales dans le cadre d'actions éducatives (armistice, petits artistes de la mémoire.) <p>Le conseiller musique fournit un rapport d'activités annuel à l'A-DASEN pour le premier degré.</p>

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être enseignant du 1er degré titulaire du CAFIPEMF spécialité « musique » La mission de conseiller pédagogique départemental requiert une expertise quant à l'analyse des pratiques artistiques, des connaissances didactiques et pédagogiques, des capacités de communication, de travail en partenariat. Elle exige une grande rigueur professionnelle et tout à la fois des compétences d'autonomie et une forte capacité à rendre compte au quotidien de ses actions.
	NOMINATION ET QUOTITE	Les missions qu'il est amené à exercer nécessitent une grande disponibilité. Elles sont difficilement compatibles avec un service à temps partiel.
	REGIME HORAIRE	Ce poste est soumis à une obligation de service de 1607 heures annuelles dont l'organisation relève de la compétence de l'A-DASEN.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • lettre de motivation et CV à adresser à M. le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (PGRHM) ; • participation à un entretien. • Saisie du vœu dans l'application MVT1D